



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Woodbine Mohawk Park			
Date	23 septembre 2023	Heure de départ	19 h 10	
Conditions météorologiques	Dégagé (Temp. : 16 °C)	Vent	20 km/h Est	
État de la piste	Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	12	Courses de qualification	S.O.	Inscriptions totales 138
Total des paris mutuels	\$ 3,859,068			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Fred Brethour	Juge associé Tom Miller	Juge associé Larry Hughes
--------------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Finale ***Elegantimage*** – Pouliches trotteuses de trois ans (Course 4)

Finale ***Shes A Great Lady*** – Pouliches ambleuses de deux ans (Course 5)

Finale ***Metro Pace*** – Poulains ambleurs de deux ans (Course 7)

Finale ***Canadian Trotting Classic*** – Poulains trotteurs de trois ans (Course 8)

Mohawk Million – Trot – Chevaux de deux ans (Course 9)

Des tests d'haleine par bandelette ont été utilisés dans les Courses 1 et 4.

Matt Gregory était en formation ce soir pour devenir officiel des courses.

L'entraîneur, Ron Burke, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 pour avoir effectué un changement d'équipement tardif sur le cheval #10, "Chapercraz", dans la Course 8.

Règle 22.25 de la CAJO

Décision #2359574

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Le conducteur, Yannick Gingras, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 (e) pour avoir permis à un autre cheval de passer inutilement à l'intérieur alors qu'il menait le peloton, dans le dernier droit.

Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2359635

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Examen des bris d'allure survenus au #8, "Tuscan Prince", après le départ et dans le dernier droit.

Course 9 – **Enquête** Le cheval vainqueur de la course, le #8, "T C I", a fait des bris d'allure avant et après le départ.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure de la CAJO, notamment la règle sur les bris d'allure prolongés, n'a été commise.

Le cheval a été en bris d'allure prolongé pour moins de 25 foulées consécutives.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/tY2ccdV51zq>

Examen des bris d'allure survenus aux #1, "Tactical Strike", arrivé en 8^e position, #5, "Drawn Impression", arrivé en 10^e position, et #10, "Emoji Hanover", arrivé en 9^e position.

Aucun placement n'est requis.

Course 10 – Rien à signaler.

Course 11 – Rien à signaler.

Course 12 – Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune